

NAVETTE MUNICIPALE DU CONSERVATOIRE 2024/2025

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Votre enfant (du CP au CM2) est inscrit au sein du Conservatoire **et pour des raisons professionnelles** vous êtes dans l'incapacité de l'accompagner à son cours commençant entre **17h00 et 17h30**.

Dans ce cas, il peut bénéficier de l'accompagnement mis en place par le Conservatoire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les parcours s'effectuent à pied des écoles élémentaires des Antes et de la Grange vers le Conservatoire.

L'inscription aux navettes se fait à l'année, comme pour les inscriptions aux cours. Toute modification pour le trimestre suivant doit être indiquée avant les vacances scolaires du trimestre précédent.

Ce service vous oblige toutefois à quelques contraintes que nous vous demandons de bien vouloir respecter :

1. Compléter le coupon-réponse ci-dessous (**1 par jour**)
 - L'imprimé en PJ est à retourner
 - Dépôt au secrétariat : 4 place du Général de Gaulle
 - Par mail : leconservatoire@ville-rungis.fr
 - Inscrire votre enfant au goûter de l'accueil périscolaire à 16h15.
Votre enfant sera accompagné jusqu'à son cours de musique ou de danse et il sera alors placé sous la responsabilité de son professeur ou de l'accueil.
 - Signaler au secrétariat du Conservatoire au **01 45 12 80 87** lorsque votre enfant est **absent**.

✂.....

**COUPON À RENVoyer PAR MAIL OU À DÉPOSER AU CONSERVATOIRE
OBLIGATOIREMENT AVANT LA 1^{ère} NAVETTE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

NOM et PRÉNOM de l'enfant :

École et classe :

Téléphone portable du responsable légal :

Discipline du Conservatoire concernée :

Jour : **Horaire de : 17h..... àh.....**

Je m'engage à venir récupérer mon enfant à la fin de son cours au Conservatoire.

Fait à Rungis, le

Signature

